

Note de cadrage au titre du projet sportif territorial (PST)

Fiche thématique : Lutte contre les violences sexuelles dans le sport

Renforcement de la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport :

La première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée à l'initiative de la ministre des Sports s'est tenue le 21 février 2020.

Dans le prolongement de cette convention, qui avait pour objectif de mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles, les membres du Conseil d'administration ont décidé de réserver au enveloppe d'un montant minimal de 50 K€ par territoire, en 2023, pour soutenir les actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport.

Ainsi, les actions présentées dans le cadre de cette demande pourront prendre des formes variées en répondant aux critères ci-dessous :

Structures déclinaisons départementales et locales éligibles :

Les 20 ligues, comités régionaux et leurs de la région Hauts-de-France qui ont complété leur manifeste d'engagement et travaillé autour de l'annexe au manifeste (pièce jointe à inclure dans la demande), les associations présentant un projet commun sur la prévention des violences sexuelles (exemple : sensibilisation et formation à la thématique), les autres comités régionaux qui souhaitent un accompagnement sur la thématique et qui s'engagent à signer le manifeste d'engagement et à remplir la fiche en annexe en présentant un projet éducatif visant parmi ses objectifs la prévention des violences sexuelles.

Objectifs :

- Mobiliser les différents acteurs du sport, qu'ils soient pratiquants, parents, dirigeants, ou entraîneurs pour agir en faveur de la promotion de l'éthique, et de l'intégrité des pratiquants ;
- Informer et sensibiliser sur la prévention des violences sexuelles dans le sport ;
- Former les dirigeants, les entraîneurs et les bénévoles sur cette thématique et sur leur responsabilité au regard de la loi.

Publics visés :

Les membres des associations ou de groupement d'associations, les dirigeants, les éducateurs, les bénévoles, les pratiquants et les parents.

Exemples d'Actions à proposer dans les engagements :

- Rendez-vous de l'info parents/entraîneurs ;
- Soirée débat sur la thématique ;
- Création d'outils qui visent à informer, à sensibiliser (plaquette d'information, vidéo, contenus web, etc.) ;
- Diffusion d'outils existants portant sur la prévention contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport ;

- Intervention spécifique de sensibilisation dans les formations des encadrants sportifs, des bénévoles, des arbitres, des dirigeants ;
- Toutes actions spécifiques du type formation expérimentale, valorisation des bonnes pratiques ;
- Toutes actions visant aux changements de comportements sexistes, homophobes, et favorisant les valeurs éducatives du sport en lien avec le sujet ;
- Toutes actions qui permettent de mieux faire connaître la responsabilité des acteurs sportifs et les règles de droit applicables en la matière.

Critères de recevabilité :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont l'objectif est défini et partagé au sein de l'association (validation en assemblée générale) ;
- Comportant une description détaillée de l'action envisagée et notamment :
 - o La nature de l'encadrement (moyens humains mobilisés, qualifications des intervenants, etc.) ;
 - o Le matériel spécifique (matériel pédagogique, outils de communication, etc.) ;
 - o La stratégie générale développée en lien avec la politique fédérale et inscrite dans la durée ;
 - o L'impact de l'action ;
 - o Le système d'évaluation mis en place.

Le manifeste d'engagement devra être rempli et déposé avec la fiche Engagements en annexe.

Pour les porteurs de projet qui ont bénéficié d'une aide au titre du PST 2022, l'attribution de la subvention sera conditionnée à la production d'un bilan des actions réalisées. (à déposer dans le compte asso)

Démarche et date limite de dépôt de dossier : 15 mai 2023

Se connecter sur « Compteasso » et créer une demande de subvention :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Sélection du financeur et de la subvention : **Code financeur : 197**

Délégation régionale –Hauts-de-France (DRAJES)

Dispositif : Agence du sport

Sous-dispositif : Aide territoriale (hors emploi)

Nature de l'Aide : Aide au projet

Modalité de l'aide : **Autre aide au projet**

Objectifs opérationnels : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Modalité ou dispositif : **Lutte contre le harcèlement & violences sexuelles**